

SIAH

Acte n° 2022C14

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

DELIBERATION

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Nombre de Délégués :
En exercice : 32
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Votants : 8

Date de convocation du Comité syndical :
Le 10/11/2022

Le 17 novembre 2022, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Le Comité syndical prévu le mardi 8 novembre 2022 à 18h30 n'ayant pas pu réunir une majorité de ses membres en exercice, il n'a pas été possible de délibérer valablement.

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordre du jour demeurant inchangé, le comité syndical convoqué à trois jours au moins d'intervalle délibère valablement sans condition de quorum lors de la présente réunion.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONJER, Michel BADOIL, Thierry DELAMARE, Gilles DEMAISON, Bruno HENRY, David POMMIER, Gérard POYET.

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, René AUCAGNE, Fernand BERENGUER, Jérémy CAMUS, Jean-François CHANTELOUBE, Baptiste COLLET, Christophe COTTAREL, Gilles CREMET, Pascal CUNY, Annie DAYET, Patrice DECEUR, Stéphanie DI RUSCIO, Gilles DUTREIVE, Cédric FIEF, Yann GALLAY, Thierry GROSSAT, Christophe HENRY, Ghislaine LANDE, Hervé ODET, Estelle MORIN, André MUT, Jean RAY, Bernard REY, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Bruno HENRY.

Objet : Autorisation du président d'émettre de nouveaux titres de recette à l'encontre de la Métropole de Lyon au titre de ses cotisations 2018-2021.

Le Comité syndical,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs,

Vu la délibération du conseil métropolitain de la métropole de Lyon n°2021-0593 du 21 Juin 2021,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2022C09 du 23 mars 2022 portant adoptant Budget du SIAH du canton de Trévoux et ses environs – Budget Primitif 2022.

Le Président rappelle au Comité syndical que la compétence GEMAPI, créée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), relève des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de la Métropole de Lyon depuis le 1er janvier 2018 conformément à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015.

La métropole de Lyon s'est, en conséquence, trouvée substituée à la commune de Genay en qualité de membre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs en date du 1^{er} janvier 2018 ce que confirme la délibération du conseil métropolitain n°2021-0593 du 21 juin 2021.

Le SIAH a cependant continué d'adresser, par erreur, les titres relatifs aux cotisations de ses membres à la commune de Genay. Ces titres n'ont, logiquement, pas fait l'objet d'un règlement par cette dernière.

Comme cela avait été exposé au Comité syndical lors du vote du budget, il convient d'émettre de nouveaux titres de recettes vers la Métropole de Lyon afin de lui réclamer le règlement des cotisations dont elle ne s'est pas acquittée depuis sa substitution en qualité de membre du Syndicat.

Ces titres sont les suivants :

Années	n° de titre	n° de bordereau	date d'émission	objet	montant	tiers
2018	8	4	07/11/2018	participation 1 ^{er} semestre 18 GENAY	10 171,32	Mairie de GENAY
2018	9	4	07/11/2018	participation 2 ^{ème} semestre 18 GENAY	10171,32	Mairie de GENAY
					20 342,64	
2019	7	5	30/04/2019	PART SIAH 2EME SEMESTRE	10 171,32	Mairie de GENAY
2019	15	11	09/10/2019	PART. SIAH 1ER SEMESTRE	10171,32	Mairie de GENAY
					20 342,64	
2020	9	7	22/04/2020	PART SIAH 2EME SEMESTRE	10 171,32	Mairie de GENAY
2020	20	15	24/11/2020	PART. SIAH 1ER SEMESTRE	10171,32	Mairie de GENAY
					20 342,64	
2021	7	3	20/08/2021	Participation Maire de Genay au SIAH 1 ^{er} semestre	10 171,32	GENAY
2021	8	3	20/08/2021	Participation Maire de Genay au SIAH 2 ^{ème} semestre	10171,32	GENAY
					20 342,64	
				TOTAL	81 370,56	

Le total de ces titres s'élève à un montant de 81 370,56 euros.

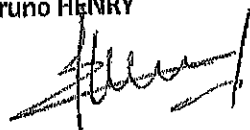
Vu l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 18/10/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

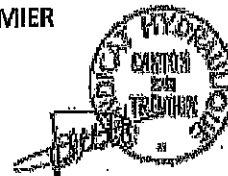
- ✓ **D'AUTORISER** le président à procéder à l'émission de titres à l'encontre de la métropole de Lyon pour un montant total de 81 370, 56 euros ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à prendre toute mesure et à établir tout documents de nature à permettre le recouvrement de ces sommes.

A Trévoux, le 17/11/2022

Le Secrétaire de séance,
Bruno HENRY



Le Président,
David POMMIER



Affichage sous format électronique :

22 NOV. 2022